

**ETA 736**

**Éthique des activités économique (3 cr.)**

Plan de cours – Automne 2016

Mardi, 19 h 00 à 22 h 00

et samedi 9h00 à 16h00

Local : LI 5660

*Professeurs* : Allison Marchildon et André Lacroix

*Coordonnées - André Lacroix*

*Bureau* : 12 734

*Téléphone*: **450 463- 1835, poste 61762**

*Courriel* : Andre.Lacroix@USherbrooke.ca

*Coordonnées - Allison Marchildon*

*Bureau* : 12 730

*Téléphone* : **450 463- 1835, poste 61482**

*Courriel* : Allison.Marchildon@USherbrooke.ca

*Moodle* : éthique des activités économiques - ETA 736

**OBJECTIF**

- Être en mesure d'identifier les différents enjeux et problèmes éthiques posés par l'activité économique dans nos sociétés ;
- Être capable d'analyser ces enjeux et problèmes outils d'analyse grâce aux outils conceptuels et lexiques éthiques mobilisés dans le cours.

**CONTENU**

Ce cours aborde les enjeux et problèmes éthiques soulevés par les activités économiques, ainsi que les diverses propositions visant à fournir des grilles d'analyse et des solutions à ces problèmes.

Pour ce faire, il est divisé en deux parties. Dans la première partie, nous discutons des initiatives proposant de moraliser, ou remoraliser la sphère économique de l'intérieur,

par le biais des dispositifs alternatifs de régulation sociale qui sont élaborés par les parties prenantes elles-mêmes, et se situent pour cette raison entre la régulation par le marché et la régulation par l'État. Ces dispositifs sont analysés de façon critique afin d'en évaluer le potentiel et les limites pour composer de façon acceptable avec les enjeux et problèmes éthiques liés aux activités économiques.

Partant des constats faits dans la première partie du cours, nous consacrons la seconde partie à l'ancrage social et épistémologique de l'éthique : cette dernière doit-elle être pensée à l'intérieur de la normativité économique entendue comme mode de régulation sociale et science, ou en amont et en aval de cette dernière ? Pour répondre à cette question, nous recourons à des réflexions conceptuelles portant autant sur l'économie que sur l'épistémologie, ainsi qu'à des réflexions autour des questions plus concrètes comme la justice économique ou encore la notion très actuelle d'acceptabilité sociale des projets économiques. Il s'agira donc, dans cette deuxième partie du cours, de voir comment il est possible de dépasser une perspective d'éthique des affaires trop souvent subordonnée à la réflexion économique pour penser plus largement l'éthique au sein de notre société et la concevoir comme un levier de la démocratisation des activités économiques.

#### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES:**

Exposés magistraux, discussions, ateliers de travail en petits groupes et présentations étudiantes.

## PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
Mardi 8 novembre Cours 01  Allison Marchildon et André Lacroix	<b>Introduction</b> <b>Pourquoi parler d'éthique des activités économiques ?</b>

### BLOC I

#### Moraliser l'économie de l'intérieur

Mardi 15 novembre Cours 02  Allison Marchildon	<b>Les initiatives corporatives : Le mouvement de l'éthique des affaires, de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et du développement durable</b>
Samedi 19 novembre Cours 03 et 04  Allison Marchildon	AM : <b>Les initiatives corporatives – suite</b> Atelier : Le cas Volkswagen  PM : <b>Initiatives des consommateurs:</b> L'investissement et la finance socialement responsables; La consommation responsable; Les certifications éthiques
Mardi 22 novembre Cours 05  Allison Marchildon	<b>Les pratiques et propositions alternatives</b> L'économie sociale et solidaire; le coopératisme L'économie collaborative ou de partage Le bicamérisme économique
Mardi 29 novembre Cours 06  Allison Marchildon  <b>**Remise du travail 1</b>	<b>Limites et risques d'instrumentalisation des dispositifs alternatifs de régulation de l'économie</b>
Samedi 3 décembre Cours 07  Allison Marchildon	AM : <b>L'acceptabilité sociale : lorsque le développement économique devient une question sociale et politique</b>

## BLOC II

### Penser l'éthique en amont de l'économie

Dates	Description du contenu
Samedi 3 décembre Cours 08  André Lacroix	PM : <b>Moraliser l'économie ou démocratiser la réflexion éthique sur les activités économiques?</b>
Mardi 6 décembre Cours 09  André Lacroix	<b>Le problème de la gouvernance ou la distinction entre gouverner et gérer: une question de justice</b>
Mardi 13 décembre Cours 10  André Lacroix	<b>Le problème institutionnel : une question d'équité et d'économie politique</b>
Samedi 17 décembre  Cours 11 André Lacroix  Cours 12 André Lacroix Et Allison Marchildon  <b>**Remise du travail 2</b>	AM : <b>Le problème civique: l'altermondialisme et les communs pour formuler la question éthique en économie</b>  PM : <b>Présentations étudiantes et conclusion</b>

## **MODALITES DE L'ÉVALUATION DU COURS**

L'évaluation se fera sur la base de trois travaux, dont l'évaluation sera répartie comme suit :

Travail 1 : travail individuel = 45%  
Travail 2 : travail d'équipe = 40%  
Travail 3 : travail individuel = 15%  
= 100%

### **Travail 1 (individuel, 45%) :**

#### **Analyse de cas - enjeu ou problème éthique impliquant une/des entreprise/s**

Travail à faire :

- Documenter le cas et les politiques pertinentes (notamment de RSE) de l'entreprise impliquée
- Identifier les enjeux et problèmes éthiques au cœur de la situation
- Analyser de façon critique la réponse de l'entreprise à face à ces enjeux/problèmes

Date de remise : séance 6 (29 novembre)

### **Travail 2 (équipe, 40%) :**

#### **Analyse comparative à partir des deux perspectives du cours (bloc 1 et bloc 2)**

Travail à faire :

- En équipe de 3 ou 4 personnes, mettre en commun et discuter vos travaux 1
- Choisir **un** des 3 ou 4 cas
- Pour le cas retenu, faire une seconde analyse du cas, cette fois à la lumière de la perspective du bloc 2 : qu'aurait signifié et impliqué avoir « pensé l'éthique en amont » dans ce cas?
- Proposer une réflexion sur le potentiel et les limites de chacune des deux grilles d'analyse (bloc 1 et bloc 2)

Présentations : 17 décembre PM

Date de remise : 17 décembre

### **Travail 3 (individuel, 15%) :**

#### **Réseau conceptuel actualisé**

Date de remise : janvier 2017

## MATERIEL REQUIS

Les textes à lire seront disponibles sur le site *moodle* du cours au moins deux semaines avant chaque séance de cours. Leur lecture est considérée comme obligatoire, sauf mention contraire.

## QUALITE DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller **jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.**

## PLAGIAT ET AUTRES DELITS

Conformément à l'article 8.1.2b du Règlement des études, **toute forme de plagiat sera sanctionnée.**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire :

<http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/>

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat :

<http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.



---

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la  
reconnaissance des sources utilisées.  
À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

**Extrait du Règlement des études**

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

**Par plagiat, on entend notamment :**

- ☐ Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- ☐ Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- ☐ Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- ☐ Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- ☐ Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- ☐ Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- ☐ Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- ☐ Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

---

**Autrement dit : mentionnez vos sources.**

---

## SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
<b>A+</b>	92 %	4,3	Excellent
<b>A</b>	87 %	4,0	Excellent
<b>A-</b>	84 %	3,7	Excellent
<b>B+</b>	81 %	3,3	Très bien
<b>B</b>	78 %	3,0	Très bien
<b>B-</b>	75 %	2,7	Très bien
<b>C+</b>	72 %	2,3	Bien
<b>C</b>	69 %	2,0	Bien
<b>C-</b>	66 %	1,7	Bien
<b>D+</b>	63 %	1,3	Passable
<b>D</b>	60 %	1,0	Passable
<b>E</b>	59 % et -	0,0	Échec